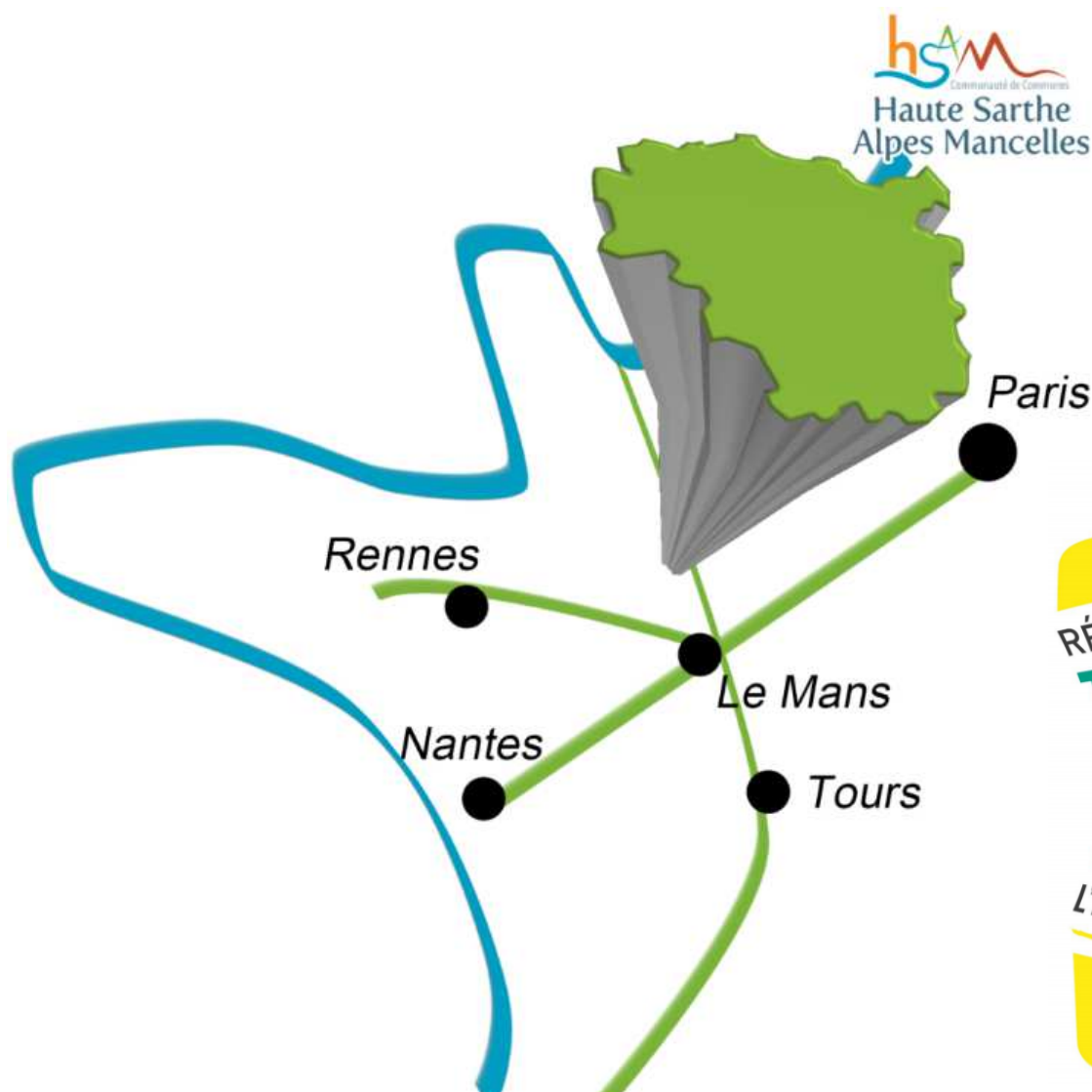


RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

– *Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles* –

Année 2021



Source : www.ademe.fr

TABLE DES MATIERES

Préambule	4
MOT DU PRESIDENT	4
CADRE REGLEMENTAIRE	5
Partie 1 : Les indicateurs techniques	6
CHAPITRE 1 : TERRITOIRE DESSERVI	6
1.1 Périmètre	6
1.2 Compétences	7
CHAPITRE 2 : PREVENTION	8
2.1 Indice de réduction des déchets	8
2.2 Description des actions.....	9
CHAPITRE 3 : ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS	10
3.1 Pré-collecte	10
3.2 Population desservie	12
3.3 Collecte en apport volontaire	12
3.4 Collecte en porte à porte	14
3.5 Déchetteries.....	14
3.6 Evolution de l'organisation de la collecte.....	17
CHAPITRE 4 : BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS	18
4.1 Collecte résiduelle	18
4.2 Collecte séparée.....	19
4.3 Evolution des tonnages.....	19
CHAPITRE 5 : ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DECHETS	21
CHAPITRE 6 : BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS	24
6.1 Tonnages	24
6.2 Refus de tri et performance.....	25

Partie 2 : Les indicateurs économiques et financiers.....	26
CHAPITRE 7 : EXPLOITATION DU SERVICE	26
CHAPITRE 8 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT.....	27
8.1 Compte administratif 2021	27
8.2 Résultat antérieur reporté	28
CHAPITRE 9 : STRUCTURE DU COUT	28
9.1 Nature des charges et des produits	28
9.2 Répartition du coût de gestion des déchets	29
9.3 Coût aidé et financement du service public	31
CHAPITRE 10 : COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS	31
10.1 Coût des différents flux ramenés à la tonne	31
10.2 Répartition des charges par flux et par étape technique.....	31
CHAPITRE 11 : ÉVOLUTION DES COUTS ENTRE 2019 ET 2021	31

Préambule

MOT DU PRESIDENT

Madame, Monsieur,

L'année 2021 a été marquée par l'amélioration du service des déchetteries.

Celle de Beaumont sur Sarthe a pu rouvrir ses portes le 6 septembre 2021 après 9 mois de travaux. La décision d'ouvrir une troisième déchetterie sur le territoire de la commune d'Ancinnes, aux portes de Bourg le Roi, a été actée par les élus : les travaux commenceront en janvier 2022.



Contrairement à l'année 2020, l'ensemble des services liés à la gestion des déchets ménagers a fonctionné malgré la pandémie de COVID19.

L'arrêt de la compétence traitement des ordures ménagères du SMIRGEOM a permis de se regrouper avec la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé afin de mutualiser les coûts élevés de cette opération.

L'ensemble des marchés du service public de gestion des déchets (collecte et traitement des ordures ménagères, collecte et traitement des emballages recyclables, transport et traitement des déchets issus des déchetteries) seront publiés en 2022 pour une entrée en service au 1^{er} janvier 2023.

En collaboration avec les élus et le personnel de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, nous continuons à œuvrer pour l'optimisation du service public de gestion des déchets.

**Le Président,
Philippe Martin**

CADRE REGLEMENTAIRE DU RAPPORT ANNUEL

Les articles D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiés par le décret n°2015-1827, précisent que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter ce rapport afin de répondre aux deux objectifs suivants :

- informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service afin de favoriser une prise de conscience concernant les enjeux autour du tri, de la prévention, de l'économie circulaire et de l'importance du rôle de chacun dans la gestion de leurs déchets ;
- mettre en perspective l'ensemble des données ayant une vocation transparente dans l'intérêt des administrés.

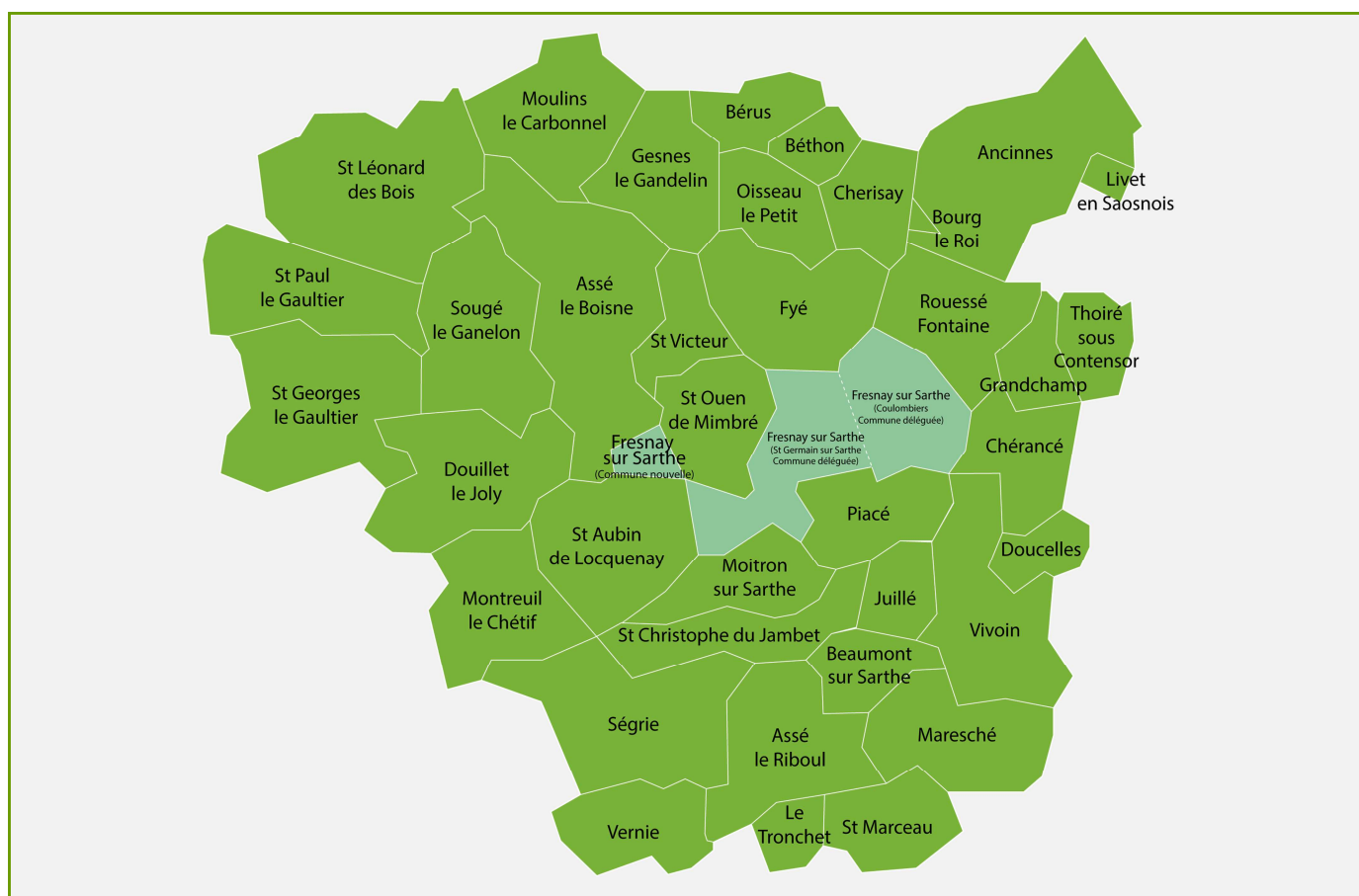
Ainsi, ce rapport dresse un bilan de l'année 2021 en présentant l'ensemble des éléments (tonnages, coûts, évolutions, actions, etc...) caractérisant la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dans le cadre de sa compétence déchets.

Partie 1 : Les indicateurs techniques

CHAPITRE 1 : TERRITOIRE DESSERVI

1.1 Périmètre

La carte ci-dessous présente le territoire de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.



Les données caractérisant le territoire se résument de la façon suivante (Source INSEE - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques - Données 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2021) :

- 38 communes adhérentes sur une superficie de 489 km²
- 22 929 habitants (population municipale)
- 10 052 ménages (2,3 personnes/ménage)
- Habitat rural dispersé
- 7,6 % de résidences secondaires
- 4,8 % d'appartements

Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'habitants par commune (population municipale).

Ancinnes	938	Douillet-le-Joly	324	Moulins-le-Carbonnel	700	Saint-Paul-le-Gaultier	287
Assé-le-Boisne	909	Fresnay-sur-Sarthe (<i>commune nouvelle depuis le 1^{er} janvier 2019 intégrant Coulombiers et Saint-Germain-sur-Sarthe</i>)	2 915	Oisseau-le-Petit	664	Saint-Victeur	456
Assé-le-Riboul	504	Fyé	980	Piacé	380	Ségrie	607
Beaumont-sur-Sarthe	1 964	Gesnes-le -Gandelin	943	Rouessé-Fontaine	272	Sougé-le-Ganelon	883
Bérus	442	Grandchamp	153	Saint-Aubin-de-Locquenay	712	Thoiré-sous-Contensor	99
Béthon	318	Juillé	459	Saint-Christophe-du-Jambet	232	Le Tronchet	164
Bourg-le-Roi	323	Livet-en-Saosnois	70	Saint-Georges-le-Gaultier	534	Vernie	329
Chérancé	358	Maresché	888	Saint-Léonard-des-Bois	471	Vivoin	949
Cherisay	310	Moitron-sur-Sarthe	279	Saint-Marceau	555	TOTAL	22 929
Doucelles	251	Montreuil-le-Chétif	304	Saint-Ouen-de-Mimbré	1 003		

1.2 Compétences

- LA COLLECTE DES DECHETS

Le tableau ci-dessous résume les modes de collecte et les modalités d'organisation pour chaque type de déchets.

Type de déchets collectés	Modes de collecte	Modalités d'organisation
Ordures ménagères	Porte à porte (PAP)	Prestation (société privée)
Emballages (plastique, cartonnée, acier, aluminium et papiers) ainsi que journaux et magazines	Points d'Apport Volontaire (PAV)	Prestation (société privée)
Verre	Points d'Apport Volontaire (PAV)	Prestation (société privée)
Textiles	Points d'Apport Volontaire (PAV)	Prestation (association locale)
Déchets volumineux : meubles, bois, ferrailles, cartons, encombrants/non valorisables	Déchetterie	Régie* (agents de la CCHSAM)
Déchets verts : pelouses et branchages	Déchetterie	Régie* (agents de la CCHSAM)
Déchets inertes/gravats	Déchetterie	Régie* (agents de la CCHSAM)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : électroménager, télévisions, ordinateurs, téléphones, tondeuses, sèche-cheveux, réveils, etc.	Déchetterie	Régie* (agents de la CCHSAM)
Déchets Diffus Spécifiques (DDS) = déchets dangereux	Déchetterie	Régie* (agents de la CCHSAM)
Autres déchets : piles et accumulateurs, lampes, batteries, huiles minérales et végétales, cartouches d'encre	Déchetterie	Régie* (agents de la CCHSAM)
Objets réutilisables/Dons	Déchetterie	Régie* (agents de la CCHSAM)

* Régie = gestion en direct par la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

- LE TRAITEMENT DES DECHETS

Le tableau ci-dessous résume les modes de traitement et les modalités d'organisation pour chaque type de déchets.

Type de déchets traités	Modes de traitement	Modalités d'organisation
Ordures ménagères	Incinération ou Enfouissement	Prestation (société privée)
Emballages (plastique, cartonnage, acier, aluminium et papiers) ainsi que journaux et magazines	Recyclage	
Verre	Recyclage	
Textiles	Réemploi ou Recyclage	
Déchets volumineux : meubles, bois, ferrailles, cartons, encombrants/non valorisables	Recyclage ou Enfouissement (encombrants)	
Déchets verts : pelouses et branchages	Broyage et Compostage	
Déchets inertes/gravats	Enfouissement	
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : électroménager, télévisions, ordinateurs, téléphones, tondeuses, sèche-cheveux, réveils, etc.	Recyclage	
Déchets Diffus Spécifiques (DDS) = déchets dangereux	Recyclage ou Incinération	
Autres déchets : piles et accumulateurs, lampes, batteries, huiles minérales et végétales, cartouches d'encre	Recyclage ou Incinération	

CHAPITRE 2 : PREVENTION

2.1 Indice de réduction des déchets

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100.
 Par conséquent, l'indice pour l'année 2021 est calculé en divisant le tonnage de l'année 2021 par le tonnage de l'année 2010.

La communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles est issue de la fusion de trois communautés de communes en 2017 qui avaient leur propre entité en 2010.

Le tableau ci-après présente le tonnage des déchets ménagers et assimilés de chacune des trois communautés de communes en 2010.

Communautés de communes	Tonnages globaux en 2010 <i>(ordures ménagères, recyclables en points d'apport volontaires, déchets provenant des déchetteries)</i>
Communauté de communes des Alpes Mancelles	3 830,61 T
Communauté de communes du Pays Belmontais	4 243,45 T
Communauté de communes des Portes du Maine Normand	1 818,80 T
TOTAL	9 892,86 T

Le tonnage total de l'ensemble des déchets en 2021 de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles est de **15 708 tonnes**.

L'indice de réduction des déchets pour 2021 se calcule donc de la façon suivante :

$$\frac{15\,708 \times 100}{9\,892,86} = 158,8$$

⇒ La production totale de déchets a augmenté d'environ **59%**. Cette hausse provient des déchetteries et des points d'apport volontaires (+ 60% entre 2010 et 2021) tandis que les ordures ménagères ont, quant à elles, diminué de 53% pour la même période de référence.

2.2 Description des actions

Les tonnages d'ordures ménagères et d'emballages en verre se stabilisent mais les tonnages d'emballages et déchetteries augmentent respectivement de 7,9% et de 31,6% par rapport à 2020. Pour ces derniers, les flux « déchets verts » (+41%), « gravats » (+61%) et « bois » (+59%) sont les plus importants.

La hausse du flux « mobilier » (+81%) est principalement liée à la hausse de fréquentation des déchetteries.

Le flux « encombrants » a baissé de 11% alors que la filière plâtre a été stoppée. Ces comparaisons sont à relativiser pour les flux de déchetteries puisque l'année 2020 a vu la fermeture des 2 déchetteries pendant près de 2 mois en raison de la pandémie de COVID19.

• **AU NIVEAU DES DECHETS**

Les actions à mener à court et moyen terme sont les suivantes :

Type de déchets	Actions
Ordures ménagères (en porte à porte)	- Suivi et renforcement des règles au niveau de la collecte : non collecte des sacs qui ne sont pas estampillés « communauté de communes », non collecte des sacs contenant des recyclables, non collecte des bacs qui ne sont pas identifiés (pour les professionnels et les immeubles), etc. - Suivi de l'évolution des tonnages collectés.
Monoflux (emballages, papiers et journaux-magazines) + Verre (en point d'apport volontaire)	- Suivi précis des 18 caractérisations annuelles. - Surveillance du taux de refus : selon l'enquête ITOM – (Installations de Traitement des Ordures Ménagères) de 2020, la moyenne nationale est de 11%. - Plan d'actions et réflexion engagée suivant les résultats
Autres déchets (en déchèterie)	- Communication primordiale auprès des usagers : affichage, formation des agents pour une orientation vers les différentes zones de dépôts, analyse des flux, contrôle des apports voire limitation, etc.

• **AU NIVEAU DES MODES DE COLLECTE :**

Les actions à mener à moyen terme sont les suivantes :

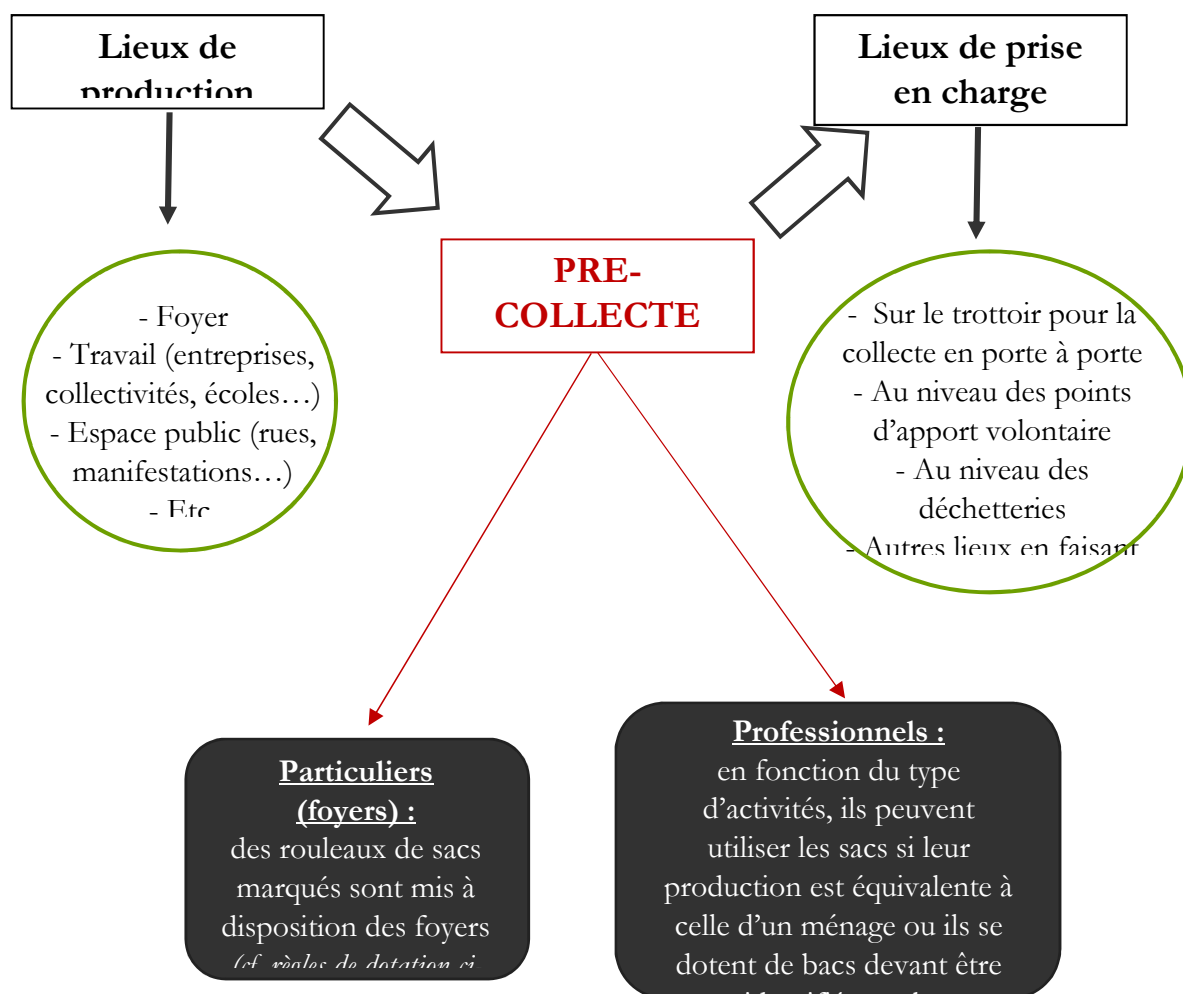
Modes de collecte	Actions
Collecte en porte à porte	- Actuellement, seules les ordures ménagères sont collectées en porte à porte : réflexion lors du renouvellement des marchés pour l'étendre aux recyclables. => Faciliter le geste de tri pour optimiser les performances et diminuer les refus.
Collecte en points d'apport volontaire	- Adaptation éventuelle du nombre de conteneurs et/ou des fréquences de vidage
Collecte en déchetteries	- Améliorer l'accessibilité de ce service pour les administrés : création de la déchetterie d'Ancinnes/Bourg le roi - Déployer de nouvelles filières REP* en déchetteries (jouets ainsi que articles de bricolage et de jardinage avec Ecomobilier) => Encourager les administrés à déposer leurs déchets dans les filières appropriées, les sensibiliser au tri et au traitement.

« * Filière REP (responsabilité élargie du producteur) : elle a pour objectif de responsabiliser les metteurs sur le marché français de certains produits sur l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. Elles se concrétisent souvent par la création d'un éco-organisme. »

CHAPITRE 3 : ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

3.1 Pré-collecte

La pré-collecte se définit par l'ensemble des opérations permettant d'évacuer les déchets depuis leur lieu de production jusqu'à leur lieu de prise en charge.



Dotation par foyer en sacs de 25 ou 50 litres pour les particuliers
 1 rouleau est composé de 26 sacs

CHOIX	NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS DE 25 L	OU	NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS DE 50 L	PANACHAGE DES DEUX TAILLES DE SACS	
				Nombre de rouleaux de sacs de 25 L	Nombre de rouleaux de sacs de 50 L
A	2		1	-	-
B	4		2	2	1
C	6		3	2	2
				4	1

Dotation supplémentaire (1 rouleau) : familles nombreuses ayant un enfant en bas âge (couches), personnes qui génèrent d'importantes quantités de déchets du fait de leur état de santé et les assistantes maternelles.

Pas de dotation supplémentaire pour les litières d'animaux

3.2 Population desservie







Le tableau ci-dessous présente le nombre d'habitants desservis par type de collecte ainsi que le nombre de points d'apport volontaire.








	Collecte en porte à porte	Collecte en points d'apport volontaire
Nombre de ménages	10 052 22 929 habitants	10 052 22 929 habitants
Nombre de bénéficiaires hors ménage*	263	263
Nombre d'entreprises	Environ 2 400	Environ 2 400

* Les bénéficiaires hors ménage sont les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.).





3.3 Collecte en apport volontaire

Les trois tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des équipements de collecte en apport volontaire disponibles sur le territoire.

	Verre	Monoflux : emballages + papiers + journaux- magazines	Biodéchets	Textiles	Déchets verts	Déblais / gravats
					 DÉCHETS VERTS	 DÉBLAIS / GRAVATS
Nombre de contenants disponibles	85	171	118 composteurs individuels distribués en 2021	32	2	2
Types de contenant	Colonne	Colonne	Composteur individuel + 1 composteur collectif + Compostage « libre »	Colonne	1 Plateforme + 1 Benne	1 Plateforme + 1 Benne
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 270	1 pour 134	/	1 pour 717	1 pour 11 465	1 pour 11 465
Tonnage collecté	960	1 928	/	108	3 111	3 772

	Mobilier	Bois	Métaux	Cartons	Encombrants	Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)	Déchets dangereux + Huile de vidange
	 AMEUBLEMENT	 BOIS	 MÉTAUX	 CARTONS	 ENCOMBRANTS	 DEEE	 DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) HUILES DE VIDANGE
Nombre de contenants disponibles	2	2	2	2	3	2	4
Types de contenant	Benne	Benne	Benne	Benne	Benne	Conteneur maritime + Conteneur lampes	2 armoires + 2 cuves à huile
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 11 465	1 pour 11 645	1 pour 11 465	1 pour 11 465	1 pour 7 643	1 pour 11 465	1 pour 5 732
Tonnage collecté	414	729	377	181	1 602	184	30*

*Ces tonnages ne comprennent pas les DDS pris en charge par EcoDDS (tonnage global de 55T).

	Piles	Cartouches d'encre	Huiles de fritures	Pneus
	 PILES ET ACCUMULATEURS	 CARTOUCHES ENCRE	 HUILES DE FRITURES	 PNEUMATIQUES
Nombre de contenants disponibles	2	2	2	2
Types de contenant	Contenant spécifique	Contenant spécifique	Cuve	Conteneur maritime + Stockage bâtiment
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 11 465	1 pour 11 465	1 pour 11 465	1 pour 11 465
Tonnage collecté	1,6	0,08	2	0

Pour des raisons d'exigences élevées de la filière, la collecte du plâtre sur la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré a été arrêtée le 31 décembre 2020.

3.4 Collecte en porte à porte

Seules les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte à porte. Le schéma ci-dessous synthétise le bilan de cette collecte pour 2021 :



Tonnage 2021 : 2 384t

Fréquence de collecte :

- Particuliers et professionnels : 1 fois par semaine dans chaque commune
- Gros producteurs : 2 fois par semaine

Distance parcourue par les camions de collecte : 87 046 km

151,9 km / tournée

6h20 / tournée

- A raison de 2 ou 3 tournées par jour -

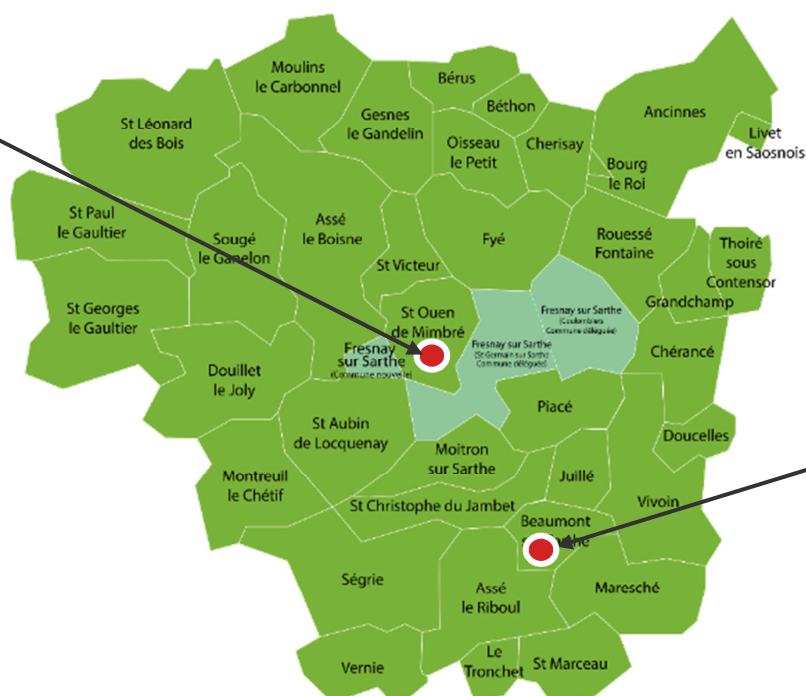
3.5 Déchetteries

- **PRESENTATION DES DECHETTERIES**

Deux déchetteries sont présentes au sein de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles :

Déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré

ZA de la Promenade
15, rue du Chemin de fer
72130 SAINT-OUEN-DE-MIMBRE



Déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe

ZAC rue Saint-Pierre
72170 BEAUMONT-SUR-SARTHE

En 2021, une remise aux normes de la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe a entraîné sa fermeture durant l'année 2021 jusqu'au lundi 6 septembre ; les jours et horaires d'ouverture de celle de Saint Ouen de Mimbré ont été aménagés de la manière suivante jusqu'au samedi 4 septembre 2021 :

Déchetterie de Saint Ouen de Mimbré

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Matin 8h30 – 12h							
Après-midi 13h30 – 17h30							

A compter du lundi 6 septembre 2021, les jours et horaires d'ouverture des 2 déchetteries étaient les suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Matin 9h – 12h							
Après-midi 14h – 17h30							

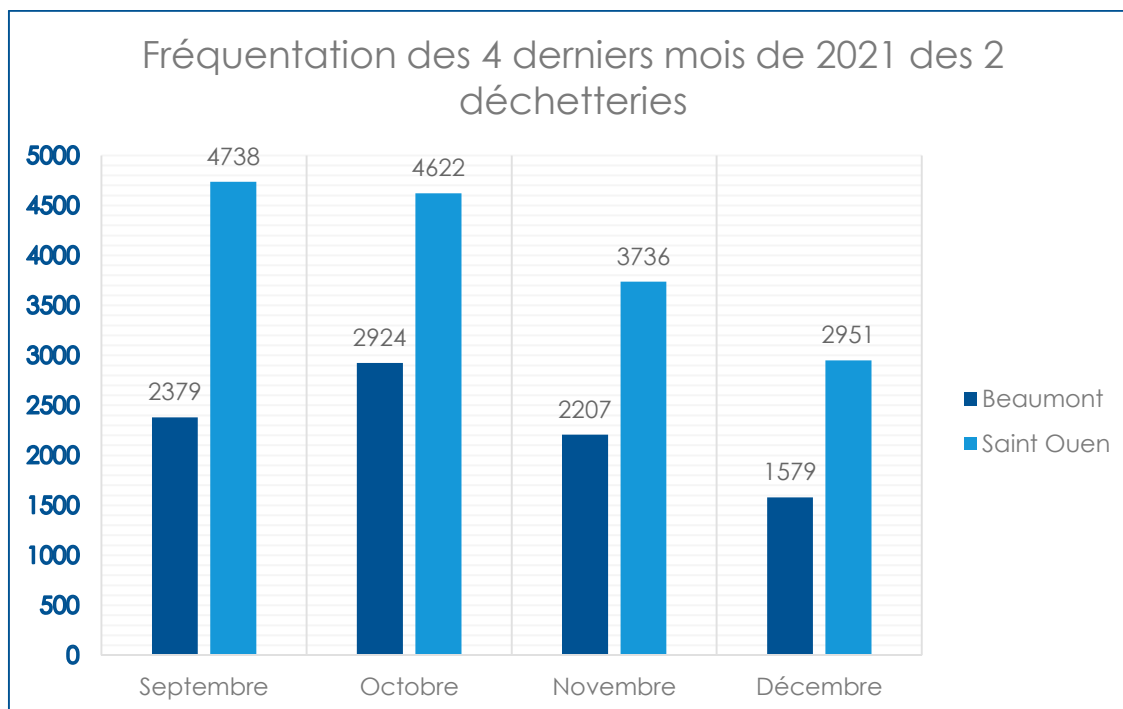
Déchetterie OUVERTE
 Déchetterie FERMEE

Malgré la pandémie de COVID19, les 2 déchetteries n'ont pas fermé durant l'année 2021.

- FREQUENTATION

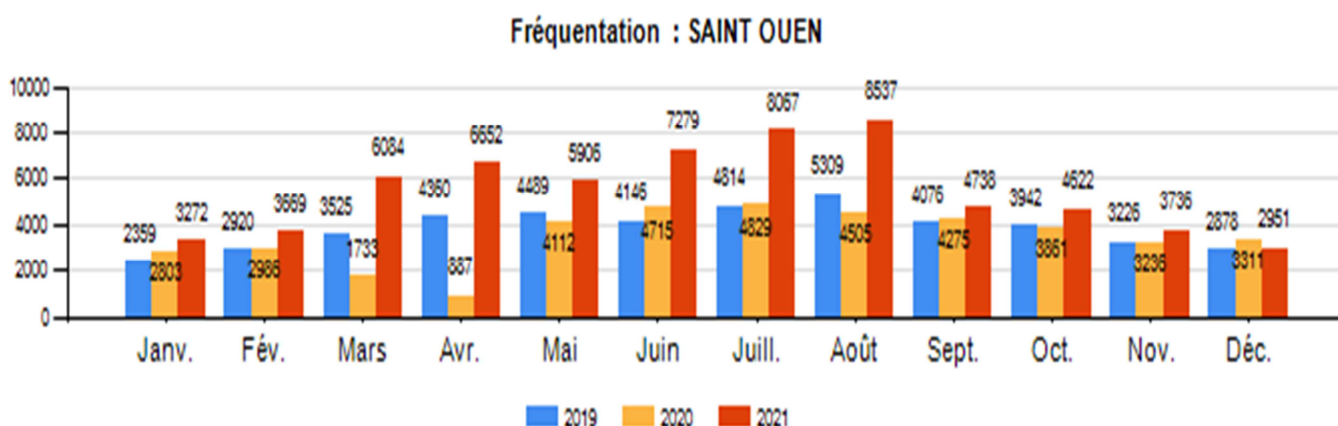
Les travaux de rénovation de la déchetterie de Beaumont sur Sarthe ont permis de la doter d'un contrôle d'accès : la barrière d'entrée ne s'ouvre que si l'utilisateur présente un badge sur le lecteur. Depuis le 6 septembre 2021, sa fréquentation peut être suivie de manière précise, comme celle de Saint Ouen de Mimbré. La même carte donne accès à toutes les déchetteries de la communauté de communes.

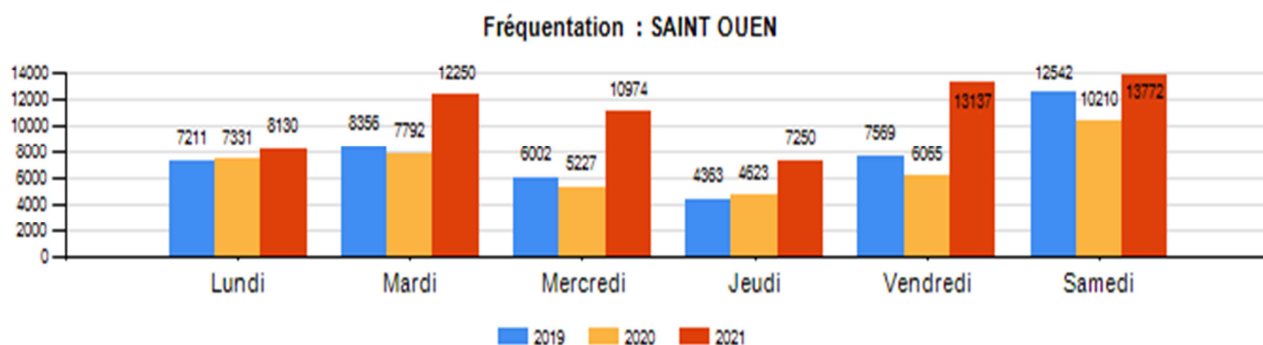
C'est ainsi que le graphique ci-après permet de comparer la fréquentation mensuelle de l'année 2021 des 2 déchetteries sur les 4 derniers mois.



Il y a eu plus de passages en octobre sur la déchetterie de Beaumont sur Sarthe qu'en septembre alors que les passages n'ont fait que diminuer sur les 4 derniers mois sur la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré. Ce phénomène peut s'expliquer, en partie, par le fait que la déchetterie de Beaumont sur Sarthe n'ait ouvert que le 6 septembre.

Toutefois, il reste intéressant de voir l'évolution de la fréquentation de la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré en comparant avec l'année passée. 2020 restant une année à part, la comparaison se fera sur les valeurs de 2019, de 2020 et de 2021.





Durant l'année 2021, 65 513 passages ont été enregistrés à la déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré contre 41 253 passages en 2020 (augmentation de 59%) et 46 056 en 2019 (augmentation de 42%). Malheureusement, le comparatif total des fréquentations ne peut être réalisé en 2019 et 2021 puisqu'il n'y avait pas de comptage sur la déchetterie de Beaumont sur Sarthe.

3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

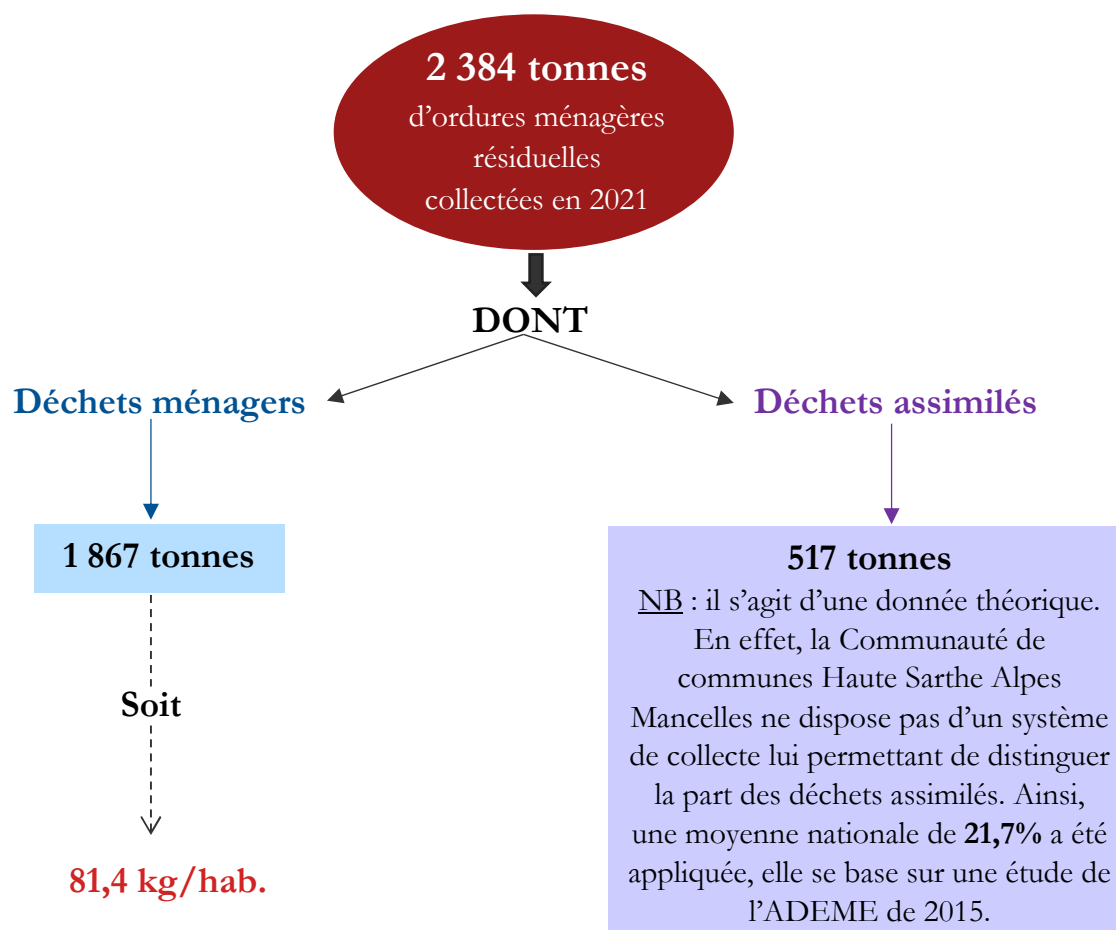
Les marchés en matière de collecte ont été renouvelés en 2018. De nouveaux facteurs tels la redevance incitative en sacs marqués et l'extension des consignes de tri ont eu un impact sur le quotidien et les habitudes des administrés. A ce stade, il est prématuré d'assurer un changement au niveau de l'organisation de la collecte. Initialement, ces marchés ont été lancés pour durer jusqu'au 31 décembre 2020 et sont renouvelables deux fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Une réflexion sera engagée sur une évolution potentielle du service de collecte.

Une troisième déchetterie sera construite sur la commune d'Ancinnes, à l'entrée de Bourg le Roi, pour que les administrés assez éloignés des deux déchetteries actuelles, puissent accéder à ce service en faisant un trajet plus court.

CHAPITRE 4 : BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS

4.1 Collecte résiduelle

Le schéma ci-dessous indique le tonnage des ordures ménagères résiduelles en distinguant les déchets ménagers des déchets assimilés (= déchets des activités économiques collectés avec ceux des ménages car ils ont les mêmes caractéristiques) :



Il est à noter que la collecte et le traitement des déchets des entreprises ne sont pas des obligations pour la communauté de communes, contrairement à ceux des ménages.

4.2 Collecte séparée

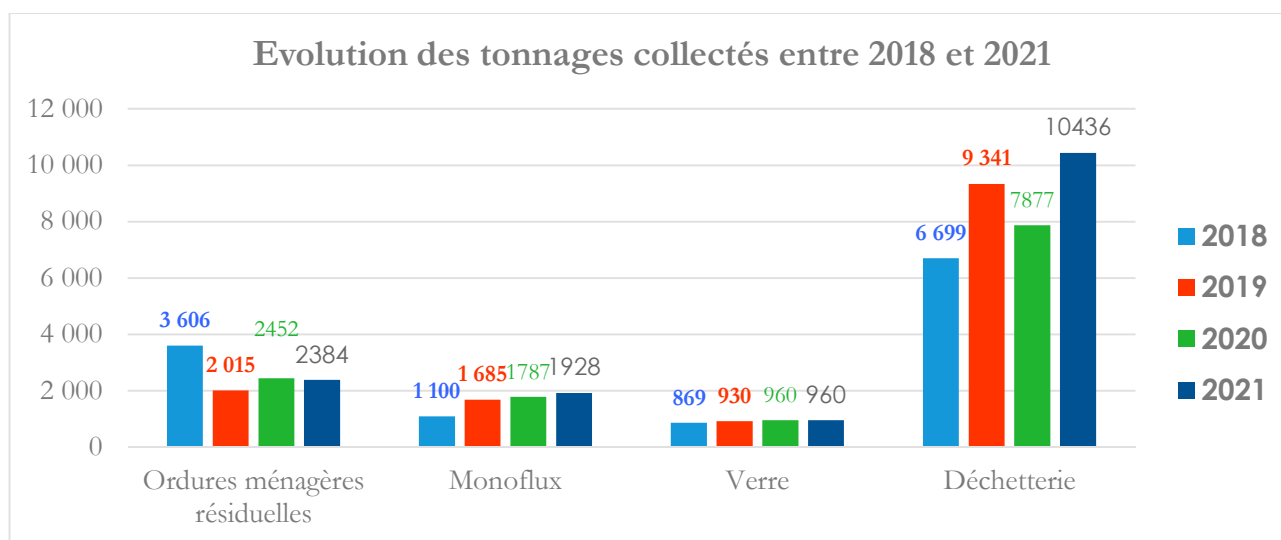
Le tableau ci-après présente les tonnages de déchets collectés au niveau des colonnes de tri et des déchetteries en distinguant les déchets ménagers des déchets assimilés.

	Colonnes de tri		Déchetteries
	<i>Monoflux : emballages + papiers + journaux-magazines</i>	<i>Verre</i>	
TONNAGE GLOBAL 2021	1 928	960	10 436
DONT			
Tonnage des déchets ménagers	1 669 Soit 72,8 kg/hab.	831 Soit 36,2 kg/hab.	9 033 Soit 394 kg/hab.
Tonnage des déchets assimilés	259	129	1 403

NB : il s'agit d'une donnée théorique. En effet, la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ne dispose pas d'un système de collecte lui permettant de distinguer la part des déchets assimilés. Ainsi, une moyenne nationale de 13,44% a été appliquée, elle se base sur une étude de l'ADEME de 2015.

4.3 Evolution des tonnages

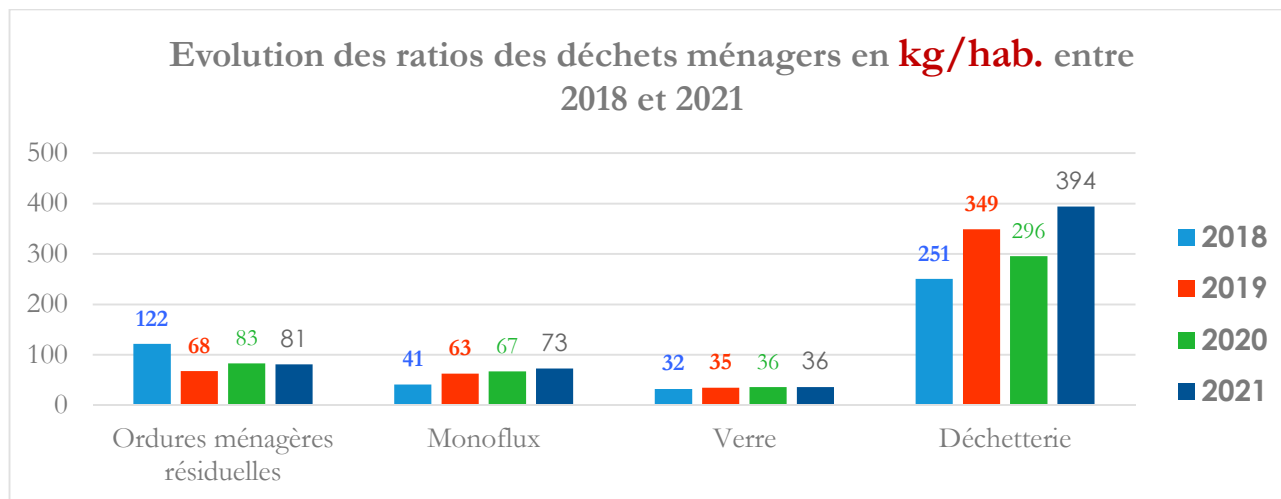
Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages de 2018 à 2021 selon les 4 principaux flux de déchets de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.



L'évolution des tonnages des déchetteries entre 2018 et 2019 s'explique en partie par la raison suivante : une part non quantifiable des administrés (essentiellement ceux de l'ancienne communauté de communes des Portes du Maine Normand) pouvait se rendre au sein des déchetteries de la communauté urbaine d'Alençon. Or, cette dernière a commencé à limiter l'accès entre 2017 et 2019 pour les usagers n'habitant pas son territoire. A partir de 2020, l'accès a automatiquement été interdit via un système de contrôle d'accès à l'entrée des déchetteries.

En 2021, les tonnages d'ordures ménagères sont restés stables mais les tonnages de déchetteries ont fortement augmenté (+12% par rapport à 2019 et +32% par rapport à 2020), malgré la légère baisse de population de la communauté de communes.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages des déchets ménagers par habitant entre 2018 et 2021.



La pandémie de COVID a fortement impacté l'activité des déchetteries en 2020, ce qui se retrouve à la fois dans les tonnages et les ratios.

CHAPITRE 5 : ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DECHETS

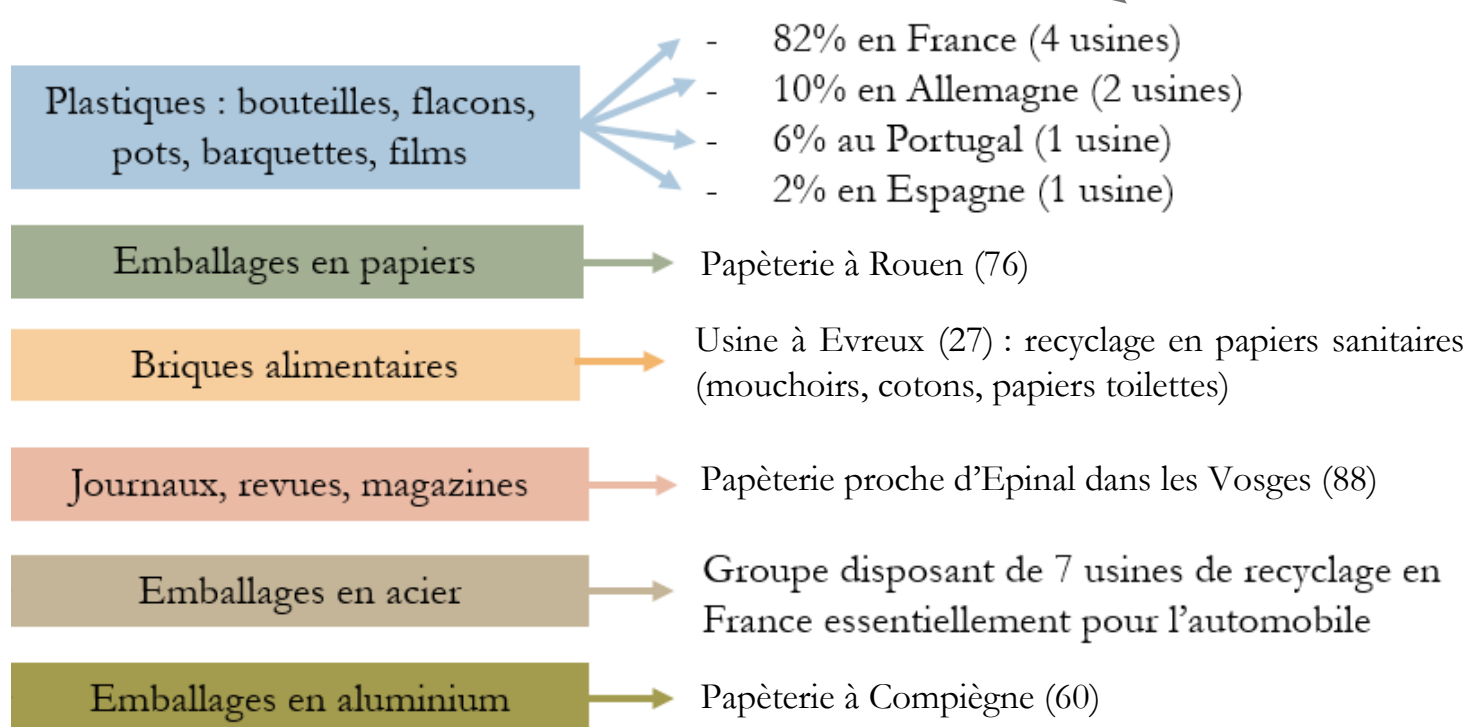
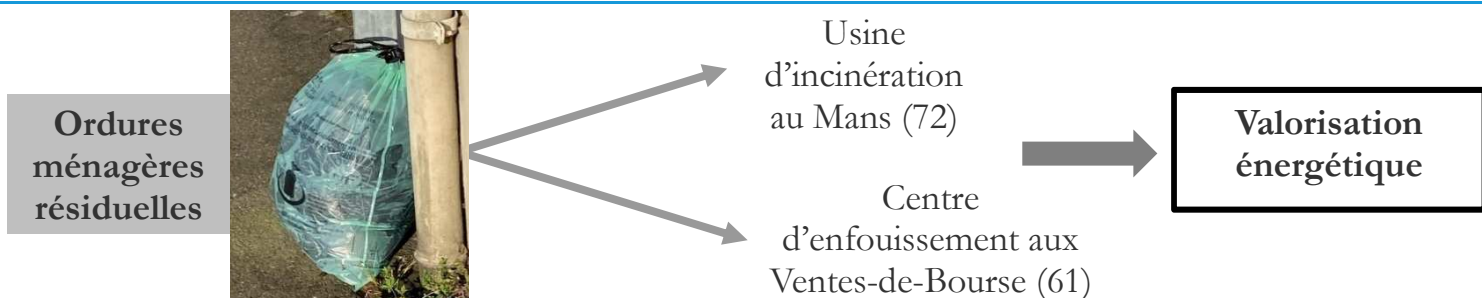
Le SMIRGEOM n'ayant plus la compétence traitement des ordures ménagères suite à un arrêté préfectoral avec effet dès le 1^{er} octobre 2021, la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles s'est associée avec la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé pour lancer un marché de traitement des ordures ménagères : le groupe VEOLIA a été retenu. Ce marché a commencé le 1^{er} octobre 2021.

Ce marché prévoyait 50% des ordures ménagères à rester devant être enfouies sur le site SECHE au nord-ouest de Laval (53). VEOLIA a réussi à incinérer les ordures ménagères à l'incinérateur du

[Attirez l'attention du lecteur avec une citation du document ou utilisez cet espace pour mettre en valeur un point clé. Pour placer cette zone de texte n'importe où sur la page, faites-la simplement glisser.]

l'incinérateur d'au moins l'incinérateur du Mans, le centre d'enfouissement de l'Environnement à Changé, Jusqu'au mois de juin 2022, totalité des ordures ménagères à l'incinérateur du Mans.

Les différents schémas ci-dessous présentent les unités de traitement ainsi que la nature du traitement et le mode de valorisation pour chaque catégorie de déchets.



Verre



Usines de recyclage / verrerie :

- Gironde (33) : proche de Bordeaux
- La Loire (42) : proche de St Etienne
- La Marne (51) : Reims

Textiles



50 centres de tri en France
et 14 en Europe

- Réutilisation : revente en boutique
- Recyclage en chiffon, en fibre pour de nouveaux textiles, en isolation, en composite, plasturgie
- Combustible, valorisation énergétique par l'incinération

Exportation
nationale et
internationale

Déchetteries



DÉCHETS VERTS

Broyage des déchets sur une plate-forme à Trangé (72) : compost ou briquettes de bois compressé pour se chauffer



DÉBLAIS / GRAVATS

Plates-formes d'enfouissement d'Assé le Boisne ou de Ségrie



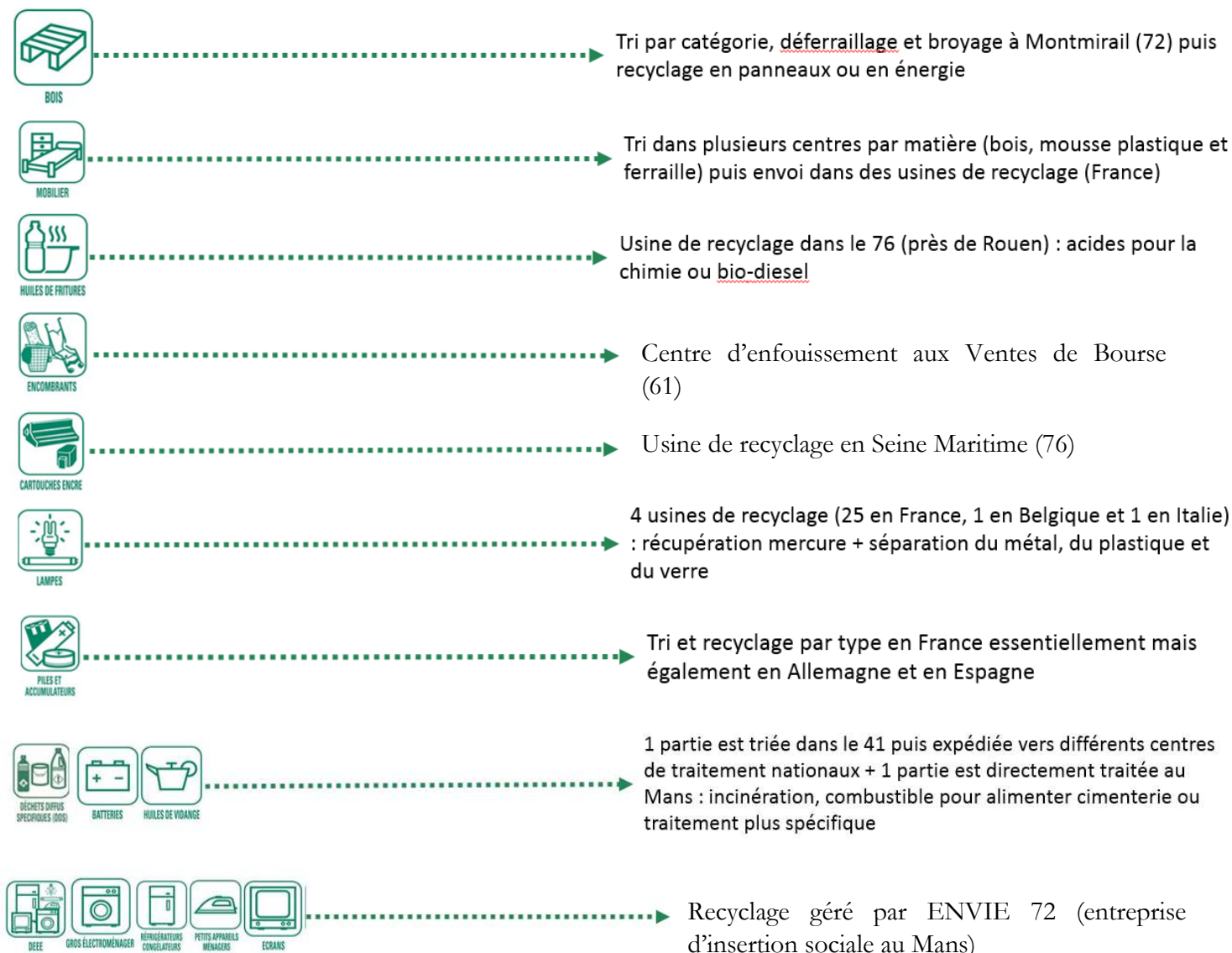
CARTONS

Papeterie en Seine Maritime (76)



MÉTAUX

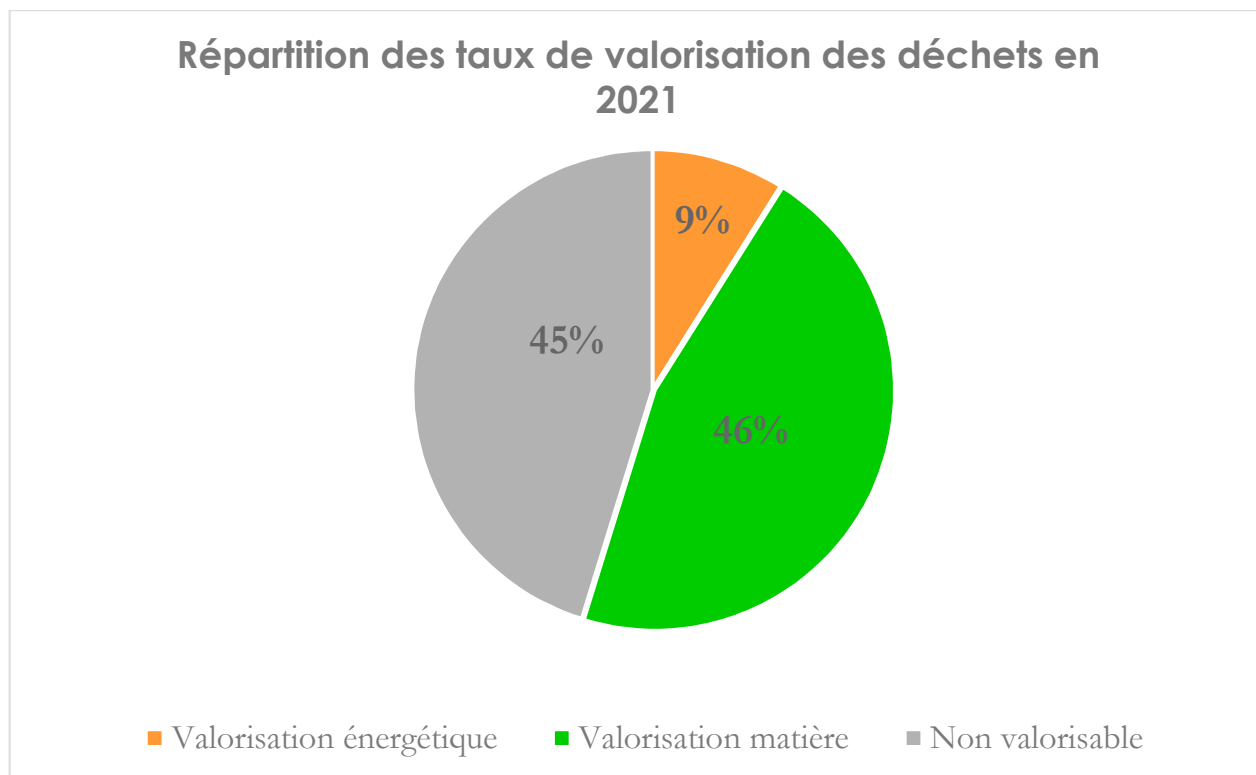
Usine de recyclage à Champagné (72)



CHAPITRE 6 : BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS

6.1 Tonnages

Le camembert ci-dessous présente la répartition des tonnages traités (en pourcentage vis-à-vis de leur mode de valorisation).

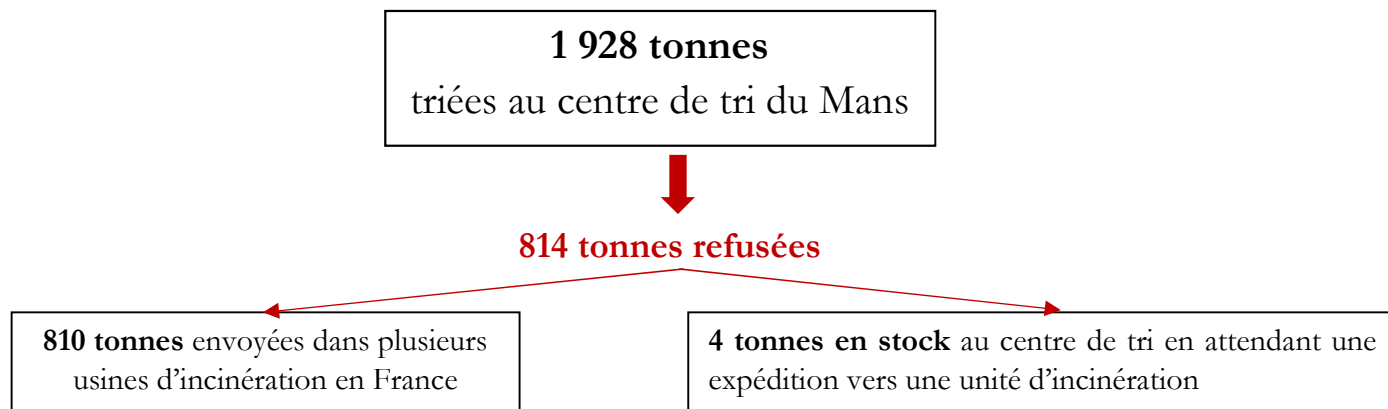


En 2021, 15 708 tonnes de déchets, tous déchets confondus, ont été collectées et envoyées vers les différents centres de traitement : 1 404 tonnes étaient destinées à une valorisation énergétique (soit 9%) et 7 200 tonnes (soit 46%) à une valorisation matière.

6.2 Refus de tri et performance

Les refus de tri sont les déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri : ordures ménagères, litières, verre, textiles, encombrants, électroménager, etc...

Le schéma représente la part des refus de tri en 2021 et leur destination :



Ces refus de tri (42,2 % du tonnage entrant) déterminent la part des matières destinées au recyclage et diminuent de ce fait les recettes qui y sont associées, sachant que ces dernières représentent environ 8 % des recettes globales de fonctionnement au niveau du budget.

De plus, il est important de prendre en considération que, pour le moment, ces refus de tri ne sont pas facturés à la communauté de communes mais ils le seront prochainement. A titre d'exemple, si les refus sont toujours de l'ordre de 800 tonnes par an, cela ferait une dépense supplémentaire potentielle d'environ 116 000 € TTC (tarif de l'incinération à 145 € TTC/tonne). Il est évident que cette somme devra être financée par la redevance qui va automatiquement augmenter. Il est donc dans l'intérêt de tous de ne mettre dans les conteneurs de tri uniquement les déchets autorisés.

Partie 2 : Les indicateurs économiques et financiers

CHAPITRE 7 : EXPLOITATION DU SERVICE

Le tableau ci-dessous récapitule le montant annuel des principales prestations externalisées, c'est-à-dire confiées à des entreprises sous contrat.

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date ou échéance maximale (avec renouvellement)	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Evolution par rapport à 2020
MCV (Maine Collecte Valorisation – Groupe VEOLIA)	Collecte des ordures ménagères résiduelles	Marché public 30 mois ou 28 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	570	+ 0,5%
Groupe SUEZ	Traitement des ordures ménagères résiduelles	Marché public 15 mois (renouvelable 2 fois 12 mois)	Du 1/1/21 au 30 / 09 / 2021	33,8	+ 20,8 %
MCV (Maine Collecte Valorisation – Groupe VEOLIA) avec le SMIRGEOM		Marché public 24 mois (renouvelable 2 fois 12 mois)	Du 1/1/21 au 30 / 09 / 2021	172,2	
MCV (Maine Collecte Valorisation – Groupe VEOLIA)		Marché public en groupement de commandes avec la 4CPS 15 mois	Du 1/10/21 au 31/12/2022	73,7	
SUEZ	Collecte et transport des recyclables secs en apport volontaire (monoflux + verre)	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	231	+ 7,7 %
SUEZ	Tri des recyclables secs	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	256	

MCV (Maine Collecte Valorisation – Groupe VEOLIA)	Transport des cartons collectés en déchetterie	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	24,2	-6,5 %
NCI ENVIRONNEMENT (Groupe PAPREC)	Transport et valorisation des déchets végétaux et bois collectés en déchetterie	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	183	
SEP ENVIRONNEMENT	Transport et traitement des encombrants collectés en déchetterie + des gravats à la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	198,3	
SOTREMO (Groupe VEOLIA)	Transport et valorisation des déchets dangereux et des huiles noires collectés en déchetterie	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	38,3	
TOTAL				1 780,5	+ 3 %

CHAPITRE 8 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

8.1 Compte administratif 2021

Le tableau ci-dessous reprend les éléments du compte administratif de l'année 2021 au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 183 643,65 €	2 564 620,93 €
Section d'investissement	1 332 753,15 €	983 008,11 €

8.2 Résultat antérieur reporté

Le résultat antérieur reporté est inclus au niveau du compte administratif, il est de 109 067,86 € et se décline de la façon suivante :

- + 140 899,61 € au niveau de la section de fonctionnement
- 31 831,75 € au niveau de la section d'investissement

CHAPITRE 9 : STRUCTURE DU COUT

9.1 Nature des charges et des produits

Le tableau ci-dessous présente le coût des différents postes de charges au niveau de la section de fonctionnement de l'année 2021.

Dépenses de fonctionnement	Montant TTC
Eau, électricité, carburant	13 115 €
Achat des sacs pour les ordures ménagères	16 882 €
Collecte et traitement des ordures ménagères, des points d'apport volontaire et des déchets allant en déchetterie + Frais d'études	1 831 982 €
Maintenance des véhicules et des points d'apport volontaire	25 885 €
Frais de communication, d'affranchissement, de téléphonie, d'internet, services bancaires, etc.	13 796 €
Charges de personnel	219 071 €
Titres annulés, créances admises en non-valeur et éteintes	62 913 €
TOTAL	2 183 644 €

Le tableau ci-dessous présente le montant des différents postes de produits au niveau de la section de fonctionnement de l'année 2021.

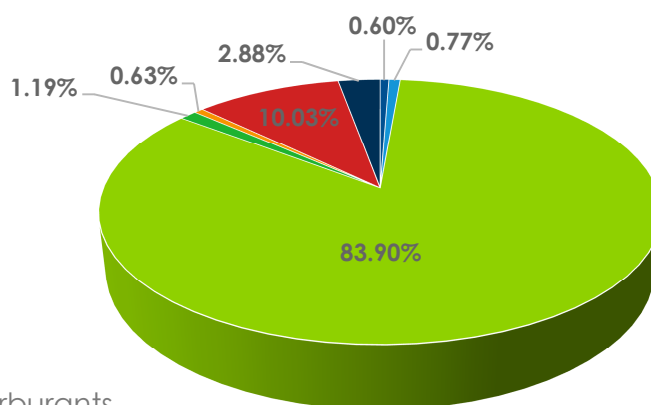
Recettes de fonctionnement	Montant TTC
Redevances	1 703 859 €
Ventes de matières recyclables	200 020 €
Subventions	483 394 €
Recouvrements, remboursements sur sinistres*	36 447 €
Résultat antérieur reporté	140 900 €
TOTAL	2 564 621 €

« * comme en 2020, la somme de 30 000 € a été versée au budget Déchets à partir du budget général. »

9.2 Répartition du coût de gestion des déchets

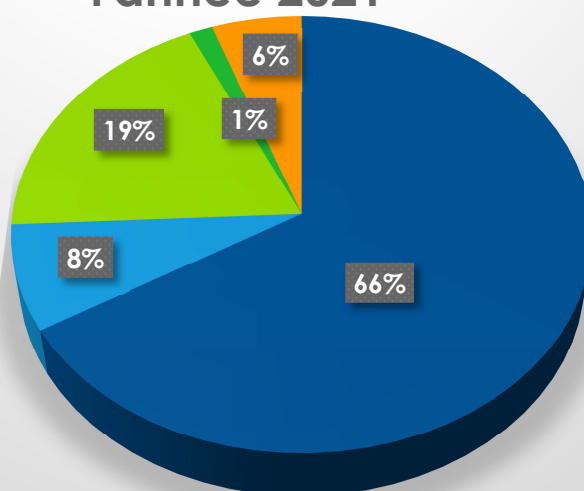
Les graphiques ci-après présentent la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement de l'année 2021.

Répartition des dépenses de fonctionnement de l'année 2021



- Eau, électricité, carburants
- Sacs de collecte OM
- Collecte et traitement des OM, des PAV et des déchets de déchetteries (intérêt de la dette)
- Maintenance des véhicules et des PAV
- Frais de communication, d'affranchissement, etc...
- Charges de personnel

Répartition des recettes de fonctionnement de l'année 2021



- Redevances
- Ventes de matières recyclables
- Subventions
- Recouvrements, remboursements sur sinistres
- Résultat antérieur reporté

9.3 Coût aidé et financement du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité en déduisant l'ensemble des produits que sont les ventes de matières recyclables, les subventions, les recouvrements et remboursements ainsi que le résultat antérieur reporté.

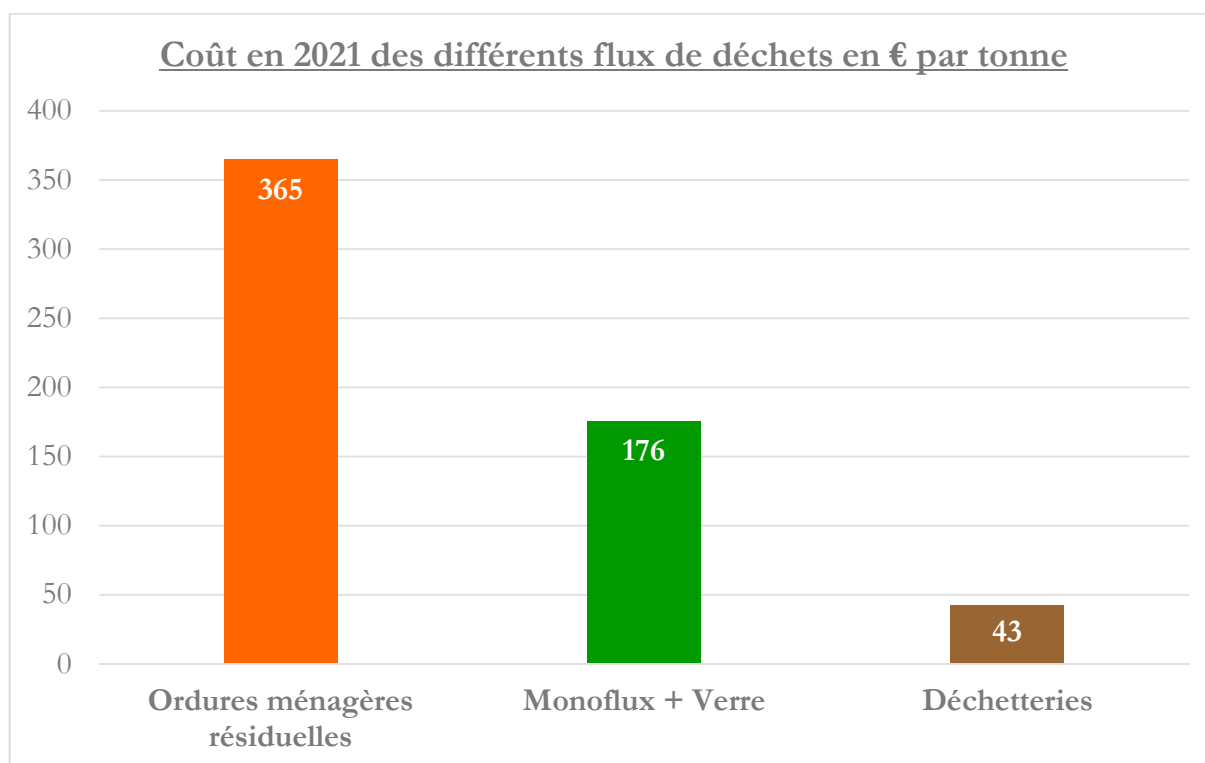
En l'occurrence, pour 2021, ce coût aidé est de **1 703 859 €**, **soit 74,31 € par habitant**.

Il est financé par la RIEOM (Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui se base sur les dépenses réelles du service public de gestion des déchets et dispose d'une part variable en fonction du nombre de rouleaux choisi par les foyers.

CHAPITRE 10 : COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

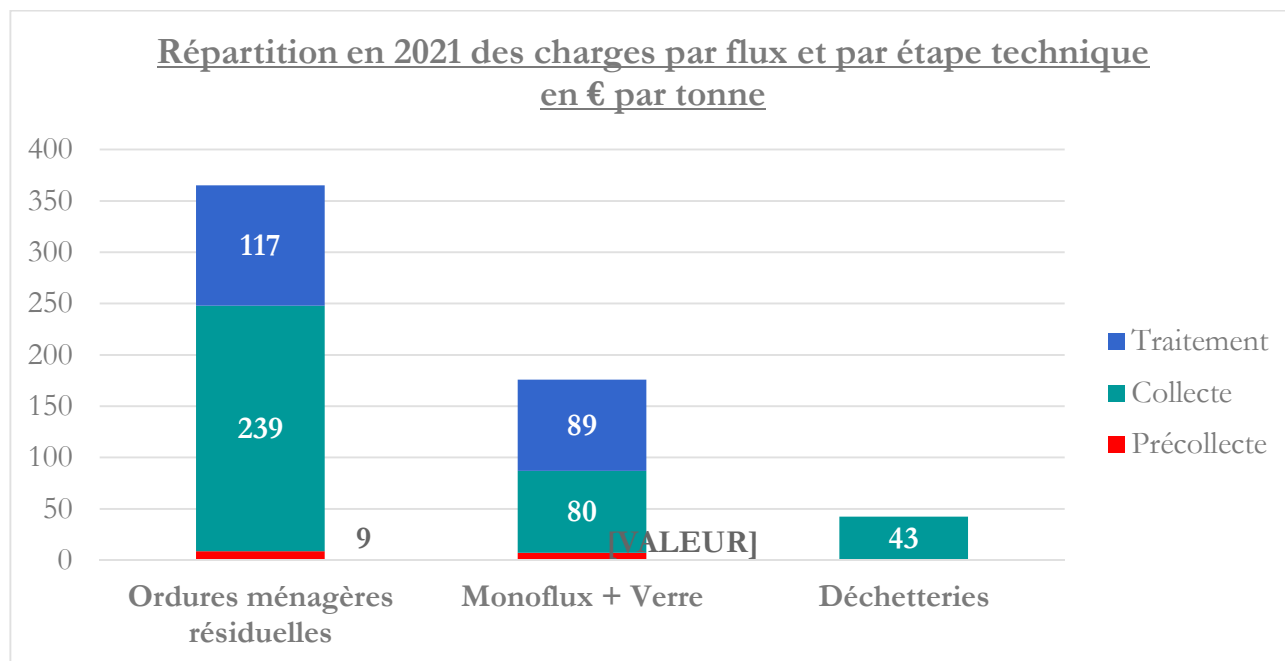
10.1 Coût des différents flux ramenés à la tonne

Le graphique ci-dessous présente les montants des différents flux de déchets rapportés à la tonne afin de se rendre compte, entre autres, de l'impact du geste de tri :



10.2 Répartition des charges par flux et par étape technique

Le graphique ci-dessous présente les montants rapportés à la tonne des différentes étapes pour chaque flux de déchet en 2021.



NB : les coûts de déchetterie incluent les coûts de collecte et les coûts de traitement des déchets.

CHAPITRE 11 : ÉVOLUTION DES COÛTS DE 2019 A 2021

L'année 2020 étant particulière, le tableau ci-dessous récapitule les coûts globaux des différents flux de déchets de 2019 à 2021 et une comparaison de ces coûts pour les années 2019 et 2021 :

	2019	2020	2021	Évolution entre 2019 et 2021
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	764 735 €	758 151 €	870 497 €	+13,8 %
<i>Monoflux + Verre</i>	465 611 €	490 493 €	505 594 €	+8,8 %
<i>Déchetteries</i>	464 940 €	450 662 €	443 800 €	-4,5 %